

pour soumettre ces plaintes à une commission internationale d'enquête qui sera chargée d'examiner toutes les plaintes se rapportant aux dommages économiques ou matériels aussi bien qu'aux actes de terrorisme. L'Allemagne et la Pologne s'engagent à réparer tous dommages économiques ou autres qu'auraient subis les minorités depuis 1918 ou à abroger les expropriations, suivant le cas, ou encore à verser aux personnes atteintes, des indemnités pour toute usurpation de leurs droits.

14. Afin de dissiper parmi les Allemands établis en Pologne et parmi les Polonais établis en Allemagne le sentiment qu'ils sont privés de leurs droits internationaux et afin de leur donner l'assurance qu'ils ne peuvent pas être forcés d'accomplir des actes ou de remplir des fonctions incompatibles avec leurs sentiments nationaux, l'Allemagne et la Pologne devront garantir les droits des minorités respectives par des accords généraux et irrévocables afin d'assurer le maintien, le développement libre aussi bien que le jeu intégral de leur caractère ethnique (*volkstum*). En particulier, les minorités seront autorisées à créer les organismes nécessaires à cette fin. Les deux parties s'engagent à ne pas assujettir les membres des minorités respectives au service militaire.

15. Au cas d'un arrangement établi sur la base de ces propositions, le Reich et la Pologne devront se déclarer prêts à décréter et à effectuer la démobilisation immédiate de leurs forces armées.

16. Les autres mesures requises pour accélérer l'exécution des accords ci-dessus devront être prises conjointement par le Reich et la Pologne.

XII

Télégramme du Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni envoyé à sir Nevile Henderson le 31 août 1939, à 11 heures du soir.

Veillez informer le Gouvernement allemand que, d'après nos renseignements, le Gouvernement polonais tente de se mettre en relations avec lui par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Pologne à Berlin.

Veillez aussi lui demander s'il convient ou non de la nécessité d'obtenir immédiatement un *modus vivendi* provisoire à l'égard de Dantzig.

Nous avons déjà fait cette proposition au Gouvernement allemand.

Consentirait-il à charger M. Burckhardt de cette mission s'il était possible de retenir ses services?